

## **RENTREE 2020 – Communication du Président du Conseil départemental**

A la rentrée scolaire, les 27.000 collégiens de l'Aisne devront aussi porter le masque dans leur établissement. Nicolas Fricoteaux revient sur l'action du Conseil départemental de l'Aisne en faveur de l'approvisionnement en masques.

Il rappelle en premier lieu que le Département a aidé et soutenu les professionnels et commerçants de proximité, lors de la phase de confinement, en leur distribuant des masques, lorsque la tension sur l'approvisionnement en moyens de protection individuelle était alors à son comble et qu'ils ne parvenaient pas à s'en procurer.

Cette aide, temporaire et ciblée, a permis à ces professionnels de maintenir leur activité, au bénéfice de l'ensemble des Axonais.

Le Département de l'Aisne, en tant qu'employeur, a par ailleurs distribué et continue d'approvisionner en masques l'ensemble de ses salariés.

Ainsi, dans le cadre des collèges, les agents d'entretien, de restauration et d'accueil, dont la gestion relève de la compétence du Conseil départemental, reçoivent les moyens de protection appropriés pour protéger leur santé.

A l'heure actuelle, alors que l'approvisionnement en masques est massif et généralisé, avec des prix très largement inférieurs à ceux constatés durant les précédents mois, chacun dispose de la possibilité d'en acquérir.

De plus, à l'approche de la rentrée scolaire, l'Etat a décidé de revaloriser de 100€ par enfant l'allocation de rentrée scolaire, une aide exceptionnelle et importante destinée à soutenir les familles face aux conséquences de la crise sanitaire que nous traversons.

Cette aide exceptionnelle étant perçue par une large majorité des foyers Axonais, et considérant que l'approvisionnement en masques ne pose désormais aucune difficulté, le Conseil départemental n'envisage donc pas de doter les familles de collégiens pour la rentrée.

En complément de l'action de l'Etat, le Département de l'Aisne fait le choix de soutenir les collèges dont il a la charge. Ainsi, une aide supplémentaire du Département pourra être activée à la demande des collèges afin de les approvisionner en masques en cas de difficultés et sur la base de la réalité de leurs besoins.

Le Conseil départemental de l'Aisne appelle à la responsabilité de chacun et accompagnera l'action des principaux des collèges pour soutenir, au cas par cas si nécessaire, les élèves qui seraient éventuellement en difficultés d'approvisionnement.